Vol. XXXV Saint-Boniface, Manitoba, 26 Septembre 1906. No. 46

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Europe (compris le port)... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

L'Alexandra

Nous avons perdu notre flotte!

Le bateau *Alexandra*, est à la côte, près du pont C. N. R., enfoncé et versé dans l'eau comme une épave de naufrage. Le petit steamer s'est frappé trop rudement contre une barge et s'est infligé des blessures qui l'ont fait prendre eau par plusieurs parties de sa coque.

Depuis une couple d'années de bateau avait donné des preuves de vétusté assez évidentes. Il est heureux que dans les circonstances il n'y ait pas eu d'accident grave à déplorer, sauf une perte matérielle pour les propriétaires.

A l'Academie Ste Marie

C'était, vendredi soir, à l'Académie Ste-Marie, présentation de diplômes aux graduées: Melles Madge Dudley et Mary Burns.

Mademoiselle Rhoda Simpson, violoniste, élève de M. Camille Couture, et mademoiselle E Coyle, pianiste, ont donné en même temps, un concert où leur talent s'est affirmé avec éclat. Monsieur Couture s'est déclaré enchanté de la manière dont son élève avait exécuté son repertoire: Handel, Schumann, Mozart.

Mgr Dugas, protonotaire-apostolique, et le R. P. Drummond S. J., ont tous deux adressé quelques paroles de félicitations aux graduées et aux musiciennes, A l'issue de la soirée, mademoiselle Cymodocée Cauchon a lu à Mgr Dugas une adresse d'hommage et de bienvenue au nom de l'Académie.

L'Alliance Nationale

Dimanche dernier, à 4 heures, l'Alliance Nationale, de Saint-Boniface, tenait une séance particulièrement intéressante. M. A. L. Auger, secrétaire, y fit un rapport des délibérations de la Convention de Montréal, à laquelle il a pris part en qualité de représentant du Cercle Langevin.

Après les affaires de routine, M. Hormisdas Béliveau, président, a présenté à M. Auger, au nom de tous, un portefeuille garni de pièces d'or: remerciements de l'Alliance pour le zèle dont M. Auger a fait preuve pour l'avancement et le recrutement de la Société. M. Béliveau a fait un joli discours de circonstance et M. Auger n'a pas moins été heureux dans sa réponse.

M. le docteur Dubuc, M. Noël Bernier, M. P. Galibois, de Winnipeg, ont aussi adressé la parole, sur invitation du président.

L'Alliance Nationale est une société florissante à Saint-Boniface.

Les Forestiers Indépendants ont parlé d'établir une cour ici; les autorités religieuses ont élevé la voix avec raison, dimanche, et les Forestiers Indépendants seront sages s'ils s'en tiennent là de leur projet.

Les mutualités que nous possédons ici, Alliance Nationale, C.M.B.A., et Forestiers Catholiques sont excellentes; et elles nous suffisent amplement.

College de Saint-Boniface

L'anée scolaire s'annonce très prospère au collège de St-Boniface. Malgré le retard d'un bon nombre d'anciens élèves retenus sans doute chez eux par la rareté de la main d'œuvre, déjà 205 noms sont inscrits dans les régistres du Collège. Une trentaine encore viendront bientôt s'ajouter à cette liste qui constate actuellement une augmentation de 25 élèves sur le chiffre de l'an dernier.

Il y a en ce moment 102 pensionnaires, 11 demi-pensionnaires et 92 externes.

D'heureuses innovations ont été faites cette année, permises par l'agrandissement depuis longtemps nécessaire au Collège.

Le Cours classique a été divisé en deux sections, l'une anglaise et l'autre française. 42 élèves suivent le cours classique anglais dont 21 aux éléments latins (parmi ces derniers sont deux allemands et deux ruthènes). 67 suivent le cours classique français; 44 composent le cours préparatoire et les 48 autres le cours commercial.

4 ecclésiastiques suivent les cours de théologie.

De plus, l'encien programme a été modifié afin de mieux s'adapter aux besoins des populations. Les quatre classes de grammaire ont été réduites à trois et le cours complet sera désormais de sept ans au lieu de huit.

Nous sommes heureux de constater la grande augmentation du nombre des élèves de ce collège. C'est là une marque de confiance, bien méritée d'ailleurs, envers les RR. PP. Jésuites et aussi une marque indéniable que nos populations catholiques comprennent de plus en plus l'importance de l'instruction supérieure et sa nécessité pour arriver à tenir au milieu des éléments si divers de la population globale un des premiers sinon le premier rang.

Les Cloches de Saint-Boniface.

En Avant

La population du Canada à l'ouest du lac Supérieur est aujourd'hui de plus d'un million d'âmes.

Manitoba, Saskatchewan et Alberta comptent environ 805,000 habitants, ce qui est plus que le double du chiffre établi par le recensement de 1901.

Les rapports du Manitoba ne sont pas encore tout à fait complets, mais ils indiquent que la population de cette province est actuellement d'au-delà de 360,000, contre 255,211 en 1901 et 152,506 en 1891.

La Saskatchewan et l'Alberta accusent une augmentation encore plus considérable et plus rapide. La première des deux nouvelles provinces contient environ 260,000 âmes et l'Alberta 185,000. Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprenaient ces deux provinces en 1901, contenaient 165,551 âmes. En 1891, ils n'en comptaient que 66,799.

La population de l'Ouest grandit d'une façon vraiment étonnante.

Dans dix ans, dans vingt ans, combien de millions de gens travailleront à la prospérité et au développement de l'Ouest ?

Chasseurs, Soyez Prudents

Sous ce, titre la *Presse*, de Montréal, publie l'article suivant, qui reste aussi juste ici que là-bas. Nous le reproduisons donc, non pas dans le dessein de moraliser, mais, nous l'avouons, dans l'espoir qu'il suggèrera la prudence à nos excellents nemrods:

"Avec la saison de la chasse s'ouvre, chaque année, la lugubre série des accidents d'armes à feu.

"Bien que la chasse soit un sport qui comporte des dangers inéluctables, une multitude de tragédies pourraient être évitées si la prudence la plus circonspecte présidait toujours aux excursions des nemrods.

"Mais, hélas! l'enthousiasme qui s'empare du chasseur le rend trop souvent aveugle en face du péril. L'air vif des lacs ou des bois le pénètre et l'excite, l'odeur de la poudre qui éclate et qui fume le grise, la vue du gibier qui s'en vient et qui passe lui fait oublier que son arme meurtrière peut se tourner contre lui-même ou contre des compagnons chers.

"On manie le fusil ou la carabine comme on brandirait un bâton, sans se soucier des traitresses du plomb qui porte la mort et qui peut frapper un homme aussi bien qu'un fauve.

"Il arrive parfois que l'alcool trouve sa place sous la hutte du chasseur; et que de drames ont pour auteur cet hôte perfide!

"Si l'on songeait aux angoisses horribles réservées à l'infortuné que le malheur rend le meurtrier involontaire de son parent ou de son ami, ne deviendrait-on pas prudent au suprême degré dans le maniement des armes à feu ?

Le Manitoba.

Mercredi 26 Septembre 1906

La Cour d'Appel

La nouvelle Cour d'Appel de la province, composée de messieurs les juges Howell, Phippen, Richards et Perdue, a siégé, lundi matin pour la première fois.

Monsieur J. A. M. Aikins a présenté au nouveau tribunal les hommages du Barreau; l'honorable juge-en-chef Howell a fait le discours de réponse. L'Hon. A. C. Killam, ancien juge-en-chef de la province, et président de la Commission des Chemins de fer, était aussi présent a adressé la parole.

La Cour d'Appel a fixé ses termes et se mettra à l'œuvre sans retard.

LA GREVE

La grève des ouvriers de Winnipeg se terminera probablement ce soir.

Afin de prévenir ces grèves, qui amènent toujours avec elles la gêne et de nombreuses misères, on a décidé de former un bureau permanent d'arbitrage. Ce bureau comprendra deux hommes sympathiques aux unions ouvrières et deux autres membres choisis dans le monde des affaires. Ces arbitres auront le privilèges d'en nommer un cinquième, en cas de divergence d'opinion insurmontable.

Les noms qu'on met de l'avant sont propres à inspirer confiance.

Si on pouvait une fois se bien persuader que l'arbitrage est le plus efficace et le plus équitable moyen de régler ces conflits du capital et du travail, on ferait un grand pas dans la voie de ce progrès si vanté aujourd'hui.

Les grèves, le tapage, l'émeute ne produisent et ne produiront jamais rien de bon.

Il est temps que ces querelles de patrons et d'ouvriers prennent fin. Le capital, toujours exposé, commence à se sentir mal à l'aise à Winnipeg; certaines industries, des manufactures importantes, songent à se déplacer—peut-être prendre la route de l'Est, où la main-d'œuvre est moins chère et moins capricieuse. De leur côté, les ouvriers ont des réclamations souvent sérieuses et les patrons doivent les respecter.

La force de l'argent ne devrait jamais s'employer à commettre l'injustice.

L'arbitrage règle généralement de manière satisfaitante les salaires, les heures de travail, les droits et les privilèges de chacun.

Il suffit que de chaque côté on mette de la franchise et de la bonne volonté.

Nous faisons ces remarques parceque la grève de Winnipeg a légèrement touché de son aile notre ville de Saint-Boniface.

Nous espérons qu'on s'en tiendra là de l'expérience. Finissons ces quelques lignes par un extrait de l'Encyclique *Rerum Novarum* dans laquelle Leon XIII a résumé en quelques phrases bien claires les droits et les devoirs des patrons et des ouvriers sur la question du salaire:

"L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies nées l'une et l'autre: au contraire, la classe riche et la classe pauvre sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre: il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital."

"Conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire: au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle, plus élevée et plus ancienne, à savoir, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessite, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand il accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui serait pas loisible de refuser, parcequ'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste."

Un Courageux

Les hommes d'Etat véritables ne se laissent jamais abattre par les échecs qu'ils subissent. M. Chamberlain a plus confiance que jamais dans le succès définitif de sa politique de fédération impériale ou même encore de consolidation de l'empire britannique.

Une indisposition aggravée par les fatigues qu'il a dû s'imposer lors de la célébration de son dernier anniversaire a momentanément empêché l'ex-secrétaire des colonies de poursuivre sa campagne de prosélytisme. Mais la santé lui est revenue, et le 12 octobre, il prononcera à Nothingham, un grand discours.

La rumeur a circulé que M. Chamberlain abandonnerait prochainement l'arène publique. L'éminent homme d'Etat anglais déclare qu'il reste dans la mêlée et qu'il vivra assez longtemps pour voir le triomphe de ses idées et de ses projets.

La Question Sociale discutee en epigrammes!

Les mesures répressives prises par M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, en France, pour empêcher les ouvriers de Paris de créer l'émeute, ont soulevé un débat considérable au parlement français, sur la question sociale. M. Jaurès, qui pose comme le grand défenseur du prolétariat, s'est empressé d'afficher un projet de rénovation sociale où l'Etat deviendrait propriétaire universel.

D'après le bouillant député, les capitalistes devraient céder leurs industries à l'Etat. Et l'Etat—le gouvernement, si vous l'aimez mieux—une fois possesseur des ressources productrices en fera des merveilles!

L'Etat, suivant M. Jaurès, affectera une partie de ses immenses bénéfices aux grands travaux d'interêt public; il créera des logements sains et spacieux qu'il mettra à la disposition de la masse laborieuse; il fournira au paysan le moyen d'améliorer sa culture et son terrain; il garantira tous les citoyens contre tous les risques de la vie, contre la vieillesse, contre la maladie, contre l'invalidité; il augmentera toutes les rémunérations, tous les salaires, et enfin il fera tout, tout!!

Ce riant tableau, imaginé par le socialisme, a provoqué de grands débats sur la question des salaires: toute la thèse de l'économie sociale a été discutée. A côté de ces polémiques solennelles, il fallait un peu s'amuser. Voici comment un journal parisien s'est moqué de M. Jaurès.

"Tout le monde travaille: La journée est réglée par l'Etat auquel appartiennent la terre, les usines, les voies de communication. Chaque journée de travail est échangée contre un *bon* de travail qui porte ces mots: "Huit heures de travail" Avec ce bon, l'ouvrier peut se procurer dans les magasins de l'Etat, toutes sortes de marchandises. Le bon est divisible, en sorte que l'on peut acheter pour une heure de travail de viande, pour dix minutes d'allumettes, ou bien une demi-heure de tabac. Au lieu de dire quatre sous de savon, on dirait après la révolution sociale: cinq minutes de savon."

D'après ce système, la monnaie a aussi été supprimée en même temps que le capital.

La collectivité délivre à chacun des *bons de travail* selon le labeur qu'il a produit, et qui lui permettront d'acquérir tous les objets indispensables à son existence et à son bien-être.

Il y a discussion au sein du Comité central chargé d'émettre ces *bons de travail*.

LE CITOYEN VAURÈS—Citoyens, je dois attirer votre attention sur une petite réforme concernant les bons de travail que la collectivité délivre à chacun selon sa production. Ces bons, en papier jusqu'ici, sont sujets à une rapide détérioration, et à des causes multiples de destruction; je propose de rechercher une matière qui obvie à ces différents inconvénients.

LE CITOYEN TOUTANT—C'est certain, le citoyen Vaurès a raison, on pourrait les faire en bois, ce serait plus durable.

LE CITEYEN TROUSSIER—Ou en carton-pâte.

LE CITOYEN GAILLANT—Permettez, citoyens, du moment qu'on cherche pour les bons de travail une matière qui leur évite une détérioration trop rapide, autant prendre une mesure radicale...

LE CITOYEN FAUVIÈRE—Non, non, jamais! pas radicale!!

LE CITOYEN GAILLANT—Je m'entends, je veux dire une mesure qui donne à leur durée le maximum de garantie; pourquoi ne pas choisir un métal, par exemple le fer.

LE CITOYEN TOUTANT—Ou quelque chose comme le cuivre, ou le bronze, ça se rouille moins.

L'ENSEMBLE DU COMITÉ—Oui, c'est cela, le cuivre ou le bronze.

LE CITOYEN VAURÈS—A présent, un autre point a causé également un certain nombre de réclamations: je veux parler de l'incommodité qu'il y a à détenir ou à échanger un grand nombre de ces bons: pourquoi ne pas en créer d'autres dont un spécimen représenterait un certain nombre des bons de cuivre?

LE CITOYEN GAILLANT—C'était aussi mon idée; je proposerai même de les faire d'un métal différent, afin d'éviter toute confusion avec les bons simples.

LE CITOYEN TROUSSIER—L'idée du citoyen Gaillant est fort juste, et comme l'argent et l'or sont des métaux autrefois considérés comme précieux, des métaux de luxe n'ayant plus à présent qu'un usage fort restreint, on pourrait les utiliser à cela.

LE CITOYEN GAILLANT—Parfaitement, un bon d'argent représenterait un certain nombre de bons de cuivre et un bon d'or équivaudrait à un certain nombre de bons d'argent.

L'ENSEMBLE DU COMITÉ—Rien n'est plus juste, c'est une innovation excellente.

LE CITOYEN TOUTANT—On pourrait faire ces bons de forme ronde, ce serait d'un usage plus commode et d'une multiplication plus rapide.

LE CITOYEN VAURÈS—Justement, et avec l'inscription en chiffres qui indiquerait leur valeur, ajouter quelque emblême, une effigie ou un symbole rappelant le triomphe et le règne du collectivisme, et l'heureuse transformation de la societé.

TONTE L'ASSEBBLÉE.—Bravo, bravo.

(L'heureuse innovation est admise à l'unanimité.)

Cuba

L'île de Cuba est en pleine révolution.

On est tapageur dans ces pays-là!

Les Américains établis dans l'île demandent protection pour leurs personnes et leurs propriétés.

Le président Roosevelt vient donc d'adresser au ministère de Cuba une lettre qu'il intitule lui-même "Avertissement" et où il recommande aux Cubains d'être sages, sous peine d'être sévèrement corrigés. Il a même délégué à la Havane son secrétaire de la Guerre, M. Taft, pour hâter l'apaisement. C'est le prélude de l'intervention américaine; des navires de guerre des Etats-Unis sont en route pour Cuba. Qu'en résultera-t-il?

On parle couramment du suicide de Cuba, auquel les Etats-Unis avaient laissé l'indépendance, mais qui fournit actuellement à la grande république un si beau prétexte à annexion. Le président Roosevelt persiste cependant à dire qu'il n'interviendra que pour protéger la propriété américaine, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les traités.

—La vente des terrains dont les taxes sont arriérées, à Saint-Boniface, aura lieu le 23 octobre. Il y a 43 lots sur la liste des arrérages.

La vraie solution

D'APRES MGR TOUCHET

Mgr Touchet publie, dans le Gaulois," un très long et très important article sur l'Encyclide Pie X.

En voici un résumé:

"Non de gaieté de coeur, dit-il, non à la légère, non par animosité, non par préoccupations politiques, mais contraint, mais forcé par la claire vue de ses obligations, par la dictée de son devoir, Pie X n'a pu s'empêcher de renouveler les condamnations déjà portées par lui contre la loi de séparation.

Il a donc repoussé "absolument" les associations cultuelles telles que la loi de séparation les conçoit, et "conditionnellement" d'autres associations dites "canoniques légales."

L'évêque d'Orléans étudie successivement les deux condamnations:

"Pie X a condamné "absolument" les associations cultuelles telles que la loi les suppose.

Pourquoi?

Parce qu'en les édictant la loi a violé l'un de nos principes fondamentaux.

L'Eglise avec son Chef suprême, ses chefs subordonnés, son peuple dont l'évangélisation est la fin immédiate de la hiérarchie, est de par l'Homme-Dieu, une société complète. Elle s'estime telle et ne peut pas s'estimer autre.

Or, l'attribut premier de toute société complète, c'est qu'on ne peut pas disposer d'elle sans elle.

Tout statut que la puissance laique essaie de lui imposer sans son aveu, elle l'appelle "constitution civile," et son hiseoire entière sonne du fracas de ses luttes contre les constitutions civiles.

Pour moi, je ne reprocherai pas aux protestants de se servir de loi de séparation. Telle qu'elle est, affirmation pleine de la prépotence de l'Etat sur leurs synodes, elle est admirablement conçue pour eux.

Ils reprocheraient aux catholiques de la subir et d'en bénéficier. Telle quelle est, négation des droits pontificaux, elle est terriblement dirigée contre nous.

Est-ce que Napoléon ne fit pas deux statuts organiques, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants? Il n'est pas un juriste qui ne le sache. Et vous voulez que le même statut régisse les protestants et les catholiques; et vous le faites tout en faveur des protestants et tout en contradiction des catholiques?"

Passant aux projets d'associations canoniques légales, Mgr Touchet dit:

"Les rédacteurs de statuts d'associations canoniques légales se mirent à l'œuvre.

D'abord, ils se dictèrent trois règles!

Première règle: leurs statuts ne seraient pas contradictoires à la loi de séparation.

Seconde règle: ils ne seraient pas contradictoires à la loi ecclésiastique.

Troisième règle: ce serait le Pape lui-même qui les imposerait aux catholiques.

"De ces combinaisons fut-il question dans l'assemblée des évêques de mai juin? N'en fut-il pas question? Je n'ai pas le droit de répondre.

"Mais il en fut question avant et il en est question depuis; j'ai par conséquent le droit d'en parler."

Sont-ce ces deux types d'associations—et tous types analogues—que le Pape appelle dans son Encyclique "canoniques légales? Je n'en doute pas un instant.

Or ce genre d'association il le condamne "conditionnellement." "Il n'est point permis de les essayer dit-il, (nous avons déjà cité ce texte) tant qu'il ne constatera pas d'une façon légale et certaine ("legitime et certo") que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaire à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les dites associations, en pleine sécurité...

Incomplètement canoniques, les statuts que nous discutons étaient-ils certainement légaux?

Certainement légaux? Combien je l'aurais voulu! mais combien j'en doutais!...

Je sais ce qu'on répondra: "Le procès aurait pu bien tourner. Vos associations auraient pu être déclarées légales"

Ce n'est pas probable. La loi a été faite contre nous, pour achever l'œuvre de notre étranglement. Il est vraisemblable qu'elle aurait été appliquée contre nous.

En tout cas, et voilà ce qui importe:

On demandait au Pape ou de tolérer ou même d'imposer des statuts d'associations mal et méchamment canoniques, que personne, du reste, ne pouvait garantir comme légaux C'était équivalemment le supplier de jeter l'Eglise de France, dans une aventure dont l'issue "pouvait n'être pas", mais aussi "pouvait être" la spoliation de l'Eglise de France, par voie de justice.

Il n'a pas voulu approuver, sans y voir clair, des statuts incomplètement canoniques et probablement illégaux, au risque de se trouver mis en échec, et nous tous avec lui, par un pouvoir hostile. Cela est de sa haute sagesse."

Les évêques suivront le Pape. Ils ne seront ni rebelles ni dupes. Il n'y a qu'une solution: une conversation officielle avec le Pape.

"Ce n'est pas aller à Canossa que, comprendre les nécessités d'une situation; que faire acte de prudence politique; qu'assurer, au prix qu'il est indispensable d'y mettre, la paix de la conscience à ses concitoyens et la paix de l'intérieur à son pays.

Le Lac de Genezareth

Un bateau à vapeur vient de faire son apparition sur le lac de Génézareth ou mer de Tibériade, qui fut témoin des miracles de Jésus-Christ. Ce bateau à vapeur est destiné au service public; il reliera les principales villes situées sur le bord de ce lac.

Se Sacrifie pour les autres

Vendredi matin, à 2.35, a.m., une collision s'est produite entre deux trains du Grand Tronc, à Napanee, Ontario. Un ingénieur, Frank Blaine, qui se trouvait à la tête d'un des trains a fait sauter son chauffeur hors du convoi et a bravement mis les freins. La collision s'est produite, mais beaucoup plus faiblement qu'on aurait pu le craindre Les deux locomotives se sont tamponnées. Frank Blaine, l'ingénieur nommé plus haut s'est fait tuer au choc. On l'a trouvé les mains sur les freins. Sa bravoure a prevenu un nouveau désastre comme celui de Sudbury, la semaine dernière.

Ce pauvre homme est un héros: il s'est sacrifié pour ceux dont il avait la garde Il laisse une femme et sept enfants, vivant à Montréal. Tous les journaux expriment l'espoir que le Grand Tronc saura faire son devoir envers cette famille.

Choses de Russie

Le général Trepoff, un des hommes du monde que l'on s'attendait le moins à voir mourir dans son lit, est décédé dans la villa de Peterhoff. Il a succombé à une angine de poitrine qui le guettait pas moins sûrement que les bombes. Peu de hauts personnages russes ont été, autant que Trepoff, l'objet de la haine des révolutionnaires. Commandant de la garde impériale, il était le rempart immédiat qui défendait contre l'assassinat la personne du Czar, et on lui en voulait d'avoir tenu toujours en échec la vengeance des terroristes. En Trepoff, le Czar Nicolas perd un de ses serviteurs les plus dévoués et les plus énergique

Trepoff occupait un appartement dans une espèce de donjon où aucune bombe n'aurait pu l'atteindre. De là, par téléphone, il distribuait des ordres, recevait des rapports, envoyait cet homme en prison; cet autre en Sibérie. Pendant la nuit, il faisait des excursions en ville, dans une voiture d'ambulance, portant la croix rouge, et allait lui-même faire l'inspection des postes de police et des casernes.

Le courage de Trepoff était proverbial. Il méprisait la mort et se moquait du danger. Mais, tout s'use, même la force et l'énergie. Depuis quelques mois Trépoff, n'était plus le même homme; il était amaigri, voûté, sa barbe et ses cheveux était devenus tout blancs comme ceux d'un vieillard, et, comme il est dit plus haut le moindre bruit, le craquement d'un meuble, la sonnerie du téléphone, le heurt d'un valet de confiance à la porte de son cabinet, le mettait dans un état de surexcitation extraordinaire.

Le Czar avait une confiance illimitée et une admiration sans bornes pour Trepoff, qu'il appelait volontiers son sauveur et le protecteur de sa famille.

***

Depuis environ deux ans, le mouvement de l'instruction publique a été complètement paralysé en Russie. Au milieu du désarroi général, et parce que les étudiants, race ardente, avaient beaucoup d'autres choses en tête, les universités ont dû être fermées. Presque partout d'ailleurs, l'enseignement a dû subir un temps d'arrêt Primo vivere ......Mais voici que les étudiants eux-mêmes, réunis à Saint-Petersbourg au nombre de plusieurs milles, viennent de demander la réouverture des universités et des écoles. C'est sans doute un indice que la nation aspire enfin au calme et au repos. Elle a grand besoin de lumières et elle ne rouvrira jamais trop tôt ses universités, ses écoles.

LES MANUFACTURIERS

L'Association des manufacturiers a terminé son travail mercredi le 19 septembre. Des invitations ont été reçues de Vancouver et de Toronto pour la convention de 1907, mais le choix sera laissé à l'exécutif Les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:

Président, Harry Cockshutt, de la Cockshut Plow Co., Brantford; 1er vice-président, hon. J. D. Rolland, Rolland Paper Mills, Montreal, vice-président provincial, Ontario, L. Harris, Brantford; Québec, G. A. Vandry; Colombie Anglaise, John Hendry, Vancouver; Manitoba L. C. McIntyre, Winnipeg; Nouveau Brunswick, Chas. MacDonald, St. John: Nouvelle-Ecosse, T. M. Cutler, Halifax; Alberta, A. E. Cross, Calgary; Saskatchewan, E. J. Brooks, Regina Trésorier, Geo. Booth.

Les idees d'autrui

Un avocat bien connu de Paris, Mtre Henri Coulon, qui préside la ligue pour la défense de la liberte individuelle, a conçu le projet de donner à la France une nouvelle fête nationale, une fête nationale toute neuve: au 14 juillet, il voudrait substituer le 4 août.

"—C'est explique-t-il, de la nuit du 4 août, que datent l'abolition du régime féodal, la suppression des privilèges, l'égalité et ce que les Français peuvent supporter de liberté. Ce n'est pas tout. Le résultat le plus remarquable de cette séance fut que, grâce à elle, se constitua l'unité de la patrie française.

"L'idée de l'unité de la patrie française n'apparait dans aucun des écrivains de l'époque. C'est que l'idée de patrie n'était pas encore connue, qu'elle n'existait pas et qu'elle ne naquit pour ainsi dire que dans cette séance mémorable.

"On était d'une province, on appartenait à un royaume, le seul lien qui retenait les provinces était le pouvoir royal, depuis Louis XI, mais c'était un lien des plus faibles et exclusif de l'idée de patrie; on avait certains avantages, certains inconvénients, des privilèges et des charges, mais cela tenait à la province et ne tenait pas à la France.

"Le lendemain, 5 août, l'idée de patrie existait en germe et le germe a porté rapidement ses fruits et a permis à la France d'avoir une unité sans exemple dans le monde entier, admirable résultat sans précédents, issu de cette nuit fameuse qui est peut-être la plus grande date de toute notre histoire."

GARE UNION

La *Tribune* du 19 annonçait comme certaine la nouvelle que les terminus conjoints du C. N. R., et du G. T. P. R., seraient à l'avenue Broadway. On ajoute que l'Empire Hotel passera entre les mains du C. N. R., au prix de $225,000 pour la propriété et la bâtisse, à part l'ameublement.

Le contrat serait signé définitivement cette semaine.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS POUR CONSTRUCTION D'UN PAVAGE EN BLOCS DE BOIS CREOSOTE

Le soussigné recevra jusqu'à vendredi le 28 septembre courant des soumissions pour la construction d'environ 1100 verges carrées de pavage en blocs de bois créosoté, sur fondation en béton.

Les plans et devis de cet ouvrage peuvent être vus et examinés au bureau de l'ingénieur de la Ville. Un dépôt de 10 °/o devra accompagner les soumissions. Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

St. Boniface, 24 septembre, 1906.

Par Ordre, THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS POUR TROTTOIRS GRANOLITHIQUES

Le soussigné recevra jusqu'à vendredi le 28 septembre courant des soumissions pour environ 230 verges carrées de trottoir granolitique, en face et sur le côté ouest du bloc de la Northern Bank sur l'avenue Provencher.

Les plans et devis de cet ouvrage peuvent être vus et examinés au bureau de l'ingenieur de la Ville. Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée. Un dépôt de 10 °/o devra accompagner les soumissions.

St. Boniface, 24 septembre, 1906.

Par Ordre, THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

Ville de St. Boniface

PAVAGE EN BLOCS DE BOIS CREOSOTES

Avis est présentement donné que pour diverses raisons, et en particulier à cause d'une pétition de certains propriétaires intéressés, le Conseil Municipal de la Ville de St. Boniface, a reconsidéré sa décision antérieure de paver, en asphalte et en blocs d'asphalte, l'Avenue Taché, entre l'Avenue Provencher et la rue Goulet tel que déjà annoncé et qu'il a l'intention maintenant de faire ce pavage en blocs de bois créosotés, sur une fondation en béton de 6 pouces d'épaisseur, la Ville payant un cinquième du coût total de cet ouvrage et la balance étant supportée par les propriétés ayant front ou aboutissant sur cette partie de l'avenue Taché où se fera ce pavage viz: une route de 20 pieds de largeur environ sur le côté est de l'Avenue Taché, depuis l'Avenue Provencher jusqu'à la limite nord du lot 83, et ensuite deux routes de 20 pieds de largeur environ, de chaque côté de la voie du chemin de fer électrique, jusqu'à l'embranchement du Canadian Northern Railway sur le lot de paroisse No. 88.

La Ville émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle de frontage sur les propriétés de chaque côté de l'Avenue, suffisante pour payer la proportion des propriétaires, savoir les quatre cinquièmes, dans l'intérêt et l'accumulation d'un fonds d'amortissement, pour éteindre le montant des dites débentures en vingt ans, l'intérêt sur la dette et le placement du fonds d'amortissement étant calculé à 4 o/o par année.

L'estimation du coût total de cet ouvrage est de $38838,60.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée par cet ouvrage d'amélioration locale, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil contre cet ouvrage et contre la cotisation projetée pour en payer le coût, la Ville pourra sans autre avis procéder à la construction de cet ouvrage d'amélioration locale en la manière ci-dessus et prélever des taxes de frontage comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 25 septembre, 1906.

Par Ordre, THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

Dans le Monde Religieux

Les Quarante-Heures ont eu lieu, à la cathédrale, de dimanche à mardi. Les offices ont été bien fréquentés; on a décoré l'autel et le chœur avec profusion et variété; des félicitations à la maîtrise, qui a chanté délicieusement au cours de ces pieux exercices. M. le professeur Salé nous donne de plus en plus fréquemment le luxe de ces jolis morçeaux en musique.

***

L'élection du nouveau supérieur-général des Oblats est faite. Dimanche, Mgr. l'Archevêque télégraphiait au R. P. Camper, O. M. I., à Winnipeg, que le titulaire de l'Ordre était le T. R. P. Lavillardière, religieux éminent, français d'origine. Le R. P. Lavillardière a soixante et un ans.

***

Le R. P. Lecompte, S.J, provincial des révérends Pères Jésuites au Canada, est en visite au collège de Saint-Boniface. Le R. P. Lecompte a passé plusieurs années au milieu de nous; nous éprouvons donc un plaisir particulier à lui offrir nos hommages.

***

Depuis la mort de sa fondatrice en 1849, jamais la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie n'avait vu mourir en charge aucune de ses supérieures générales. Elle vient de subir la même épreuve en perdant sa supérieure actuelle, la révérende Mère Marie du Rosaire, décédée à Montréal, jeudi dernier, à la Maison-Mère, à Hochelaga.

La révérende Sœur Marie du Rosaire avait 61 ans; elle a fondé beaucoup de maisons d'enseignement. Elle a demeuré ici pendant un certain temps, comme supérieure de l'Académie Ste-Marie de Winnipeg.

Tourmentée par un cancer d'estomac, la malade fut forcée, en avril dernier, de prendre un repos et de commencer à suivre un traitement médical, ce qui ne l'empêcha pas toutefois de s'occuper d'entreprises et d'améliorations au profit de sa chère communauté.

Durant les derniers mois de sa vie, la piété, la prudence, et la bonté qui ont été la marque caractéristique de son administration, brillèrent d'un plus vif éclat. Sa mort a été le digne reflet de sa vie modèle.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

- Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Madame P. Couture est arrivée samedi dernier d'un voyage aux Etats-Unis.

—A louer, une ferme avec animaux ou sans animaux. S'adresser à M. Joseph Lecomte.

—On demende deux jeunes garçons pour apprendre la typographie. S'adresser au MANITOBA

—A vendre à Letellier, Man. le lot No 11, jardin et bâtisse avec un ameublement complet. S'adresser à M. François Parent, Letellier Man.

—La propriété à St-Boniface, particulièrement sur la rivière Seine, augmente de prix rapidement. Les lots sur la rue Archibald se vendent jusqu'à $60 le pied.

—M. Aimé Bénard a vendu hier 3300 acres de terrain à Elie, pour $50,000. Les acheteurs sont des capitalistes américains parmi lesquels le maire de Kansas City.

—Mademoiselle Wilhelmine Gelley, fille de M. Thomas Gelley, Austin Street, Winnipeg, est partie pour Montréal, où elle se fera religieuses des Saints-Noms de Jésus et Marie.

—Il y a en ce moment au poste de la police, à Winnipeg 47 bicycles trouvés un peu partout. S'il y en avait à Saint-Boniface qui fussent dépossédés de leur bicycle, la présente pourrait peut-être les aider à retrouver la dite bécane....

—L'automne s'avance: grands vents capricieux, gros nuages gris, feuilles qui se détachent des arbres et tournoient, jaunies et fanées: ceux qui ont le caractère mélancolique peuvent faire un thème là-dessus. Pour moi, nous disait hier un de nos braves concitoyens, cette nature mourante me fait penser à des choses sombres, pis que cela, noires! Oui, je pense à ma provision de charbon! En voila de l'argent jeté au feu!

—On demande: un employé à l'écurie de louage de M. E. N. Bourgouin, 459 rue St-Joseph.

—A vendre une magnifique propriété sur la rue St. Jean Baptiste. S'adresser à M. Noel Bernier.

—On demande immédiatement un charretier. S'adresser à Charrest et Bartram, bouchers, Norwood.

—A partir du 1er octobre, les abonnés qui n'auront pas payé leur abonnement au MANITOBA seront retranchés de nos listes.

—Première qualité de bois de corde d'épinette rouge. A vendre en quantité voulue, scié en bois de poêle au besoin. A. LEMAY, St.-Boniface.

—Un Monsieur désire louer un local pour ouvrir une boutique de tailleur, sur l'Avenue Taché ou l'Avenue Provencher. S'adresser à M. Jacques Sclover 256 Stella Avenue, Winnipeg.

—Un arrêt du traffic s'est produit la semaine dernière sur la route du C. N. R., de Winnipeg à Fort William. Un pont brisé sur la route a causé ce contretemps. Inutile de dire que la rentrée du blé va doubler cette semaine dans les élévateurs de Fort William.

—On va assez bien, dans la construction de nos pavés. Il y en a même une bonne longueur de terminée, avenue Taché, depuis l'hôtel Couture à l'hôtel de l'hôtel de Saint Boniface; ça parait bon et résistant. Une équipe considérable travaille sur l'avenue Provencher.

—La Winnipeg Electric Street Ry Co'y a demandé au conseil de St-Boniface la permission de traverser la rivière Seine, sur l'avenue Provencher et de continuer sa ligne sur la rue Archibald, prenant un détour sur la rivière Rouge pour rejoindre sa ligne de l'avenue Higgins sur le pont Louise.

—L'esprit du temps: les petits messagers du C. P. R., des bambins de 12 à 15 ans, se sont présentés devant leurs patrons lundi matin et ont réclamé une angmention immédiate du tarif de leurs honoraires. Le C P. R. a eu peur! et il a dit oui! Voilà des petits gaillards qui s'entraînent pour l'âge où ils porteront des pantalons....

—Les contribuables du village de Moosomin, Sask., viennent de voter $32 000 pour un aqueduc et système de drainage; $5 000 pour l'amélioration de l'hôtel-de-ville. Presque toutes les semaines, on peut voir de semblables nouvelles dans les journaux, au sujet de l'Ouest; dans dix ans d'ici, combien y aura-t-il de villes dans l'Ouest? quel sera le chiffre de la population? Quel sera le chiffre de la récolte? Questions pleines d'intérêt pour tous ceux qui vivent en ce pays.

—Le gouvernement féderal mettra en vente, à l'automne, une certaine quantité de terrains scolaires dans la province. Un bon nombre vont peut-être s'imaginer qu'il y a là de beaux marchés à faire. Pour un cultivateur en quête de terre, c'est, croyons-nous, excellent; pour un spéculateur, guère. Ceux qui sont tant soit au courant de l'administration des bureaux publics savent que les terres ainsi mises en vente, sont adjugées à des amis avant même leur mise en annonce dans les journaux.

Notice to Creditors

In the matter of the estate of Joseph Lejendre, deceased.

Notice is hereby given that all persons having claims upon or against the Estate of Joseph Letendre, late of the Town of St. Boniface in Manitoba, deceased, who died on or about the 5th day of March A.D. 1902, and administration to whose estate and effects was granted to the National Trust Company, Limited by the Surrogate Court of the Eastern Judicial District of the Province of Manitoba are hereby required to send by post prepaid or deliver to said National Trust Company Limited the said Administrators, at Winnipeg Manitoba or to the undersigned, their solicitors herein, on or before the 25th day of October A. D. 1906 their christian and surnames, addresses and descriptions with full particulars, in writing, of their claims and statement of their accounts, and the nature of the securities, if any, held by them duly verified by statutory declaration; and take notice that after the said twenty-fifth day of October A.D. 1906, the said administrators will proceed to administer the assets of the said deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice, and that they will not be liable for the said assets, or any part thereof so distributed, to any person or persons of whose claim notice shall not have been received by them at the time of such distribution.

Dated the 17th day of September A.D. 1906.

BERNIER & BERNIER,

Solicitors herein for said National Trust Company, Limited, said Administrators, Winnipeg, Manitoba.

Chronique de la Province

BRUXELLES

La nouvelle église gothique de la paroisse de Bruxelles, dont nous avons donné récemment la description, sera solennellement bénie le 30 septembre prochain par Mgr le Vicaire Général Dugas, remplaçant Monseigneur L'Archevêque appelé à Rome. Mgr Dugas aura aussi à bénir le local du *Cercle Catholique* de Bruxelles qui s'élève près de l'église et qui consiste dans une spacieuse construction dont les matériaux ont été fournis par l'ancienne église bâtie en 1892. Cette double consécration sera un jour de grande fête religieuse et patriotique pour les belges de la paroisse de Bruxelles.

Le Comité Catholique (président, le Rev. M. H. Heynen, curé, Secrétaire, L. Hacault,) s'occupe activement d'organiser cette fête avec le concours de la nouvelle fanfare paroissiale, l'*Union de Bruxelles*.

5. FEUILLETON DU MANITOBA.

NO 3

LE PHARE DES BERNICLES

(Suite)

Certes, certes, dit l'oncle tuteur, je puis t'avouer que, ma fine, ces trois marmots nous pesaient lourd, très lourd ; encore, si l'année avait été bonne, mais le blé n'a pas rendu, le foin a versé, les pommes de terre sont malades. On nous disait : mettez-les aux enfants assistés ; la bourgeoise et moi, nous rechignions à cette idée ; mais peut-être qu'il eût fallu en passer en passer par là, un jour ou l'autre, les temps sont durs.

Sans retard il fut fait comme l'avait dit Cabaran. Il signa la donation de tout ce qu'il possédait en faveur des jeunes Pélavent, à la grande rage de son cousin, qui se croyait assuré de cet héritage.

Sur ses économies, il paya d'avance les frais d'entretien et la nourriture des trois enfants, à l'oncle Nivert, pour une demi-année. Ces braves gens n'abusèrent pas de la circonstance.

—Elevez-les, soignez-les, aimez-les comme vos propre enfants, c'est tout ce que je demande.

—Mais j'y songe, François, vous n'avez pas vu vos protégés, lui dit Rosalie à sa dernière visite, ces diables d'enfants, au beau temps, ça n'est jamais à la maison. Venez avec moi, je crois qu'ils sont tous dans le pré à s'esjouir.

Cabaran eut une hésitation, puis il suivit la fermière tout pensif.

Dans une grande prairie, récemment fauchée, une quinzaine d'enfants jouaient et criaient. Tous étaient nu-pieds et nu-têtes, tous sommairement vêtus : les garçons, de culottes et de chemises de toiles rousse, tachées, trouées, rapiécées ; les filles, de robes d'indienne déteinte, les cheveux embroussailliés. Tous étaient bien portants et joyeux. Ils restèrent immobiles en voyant s'approcher l'étrange.

Une brune fillette de douze ans, l'air sérieux comme une femme de quarante, tenait par la main une petite fille de deux ans.

—C'est sa dernière ; cette autre-là, c'est encore à elle.

François ne fit aucune attention aux deux filles, absorbé qu'il était par la contemplation d'un petit garçon de cinq ans. Dans ce visage d'enfant, il retrouvait un autre visage aimé. C'étaient les yeux de la morte, ses yeux bruns, gais et doux.

Le marmot interloqué les ouvrait tout grands sur l'homme inconnu. L'homme lui fit un signe affectueux, irrésistible ; l'enfant se jeta dans ses bras ; Cabaran l'enleva de terre ; longuement, profondément, de tout près, il l'examina. Avec une grande douceur il le remit sur ses pieds.

Sans parler, sans entendre les bavardages de la tante, il quitta la prairie. Il pensait : " C'est tout son portrait ; pour l'amour d'elle, je l'élèverai et les petites sœurs par-dessus le marché. Elles tiennent de l'autre, mais lui, c'est elle, j'en suis tout remué. Tant que je vivrai et même après, tes enfants ne manqueront de rien, grâce à François Cabaran, Marie."

Paria KORIGAN.

PRES DU BONHEUR

—Je vous ferai observer, Roger, que vous ne me mettez guère au courant des nouvelles de Paris. A quoi vous sert-il d'en arriver ? dit la jeune femme avec un demi-sourire distrait. Et elle interrompit sa marche, car l'ascension de la falaise la rendait un peu haletante, allumant une flambée rose sur son fin visage.

Son mari s'arrêta comme elle.

—Mon Dieu, ma chère, quand aurais-je pu vous raconter quelque chose ?... J'arrive hier soir, à six heures, pour apprendre que nous dînons dans le monde ; naturellement, durant le repas, nous sommes placés aux deux extrémités de la table ; vous dansez toute la soirée et rentrez fatiguée au point de n'avoir plus la force de dire ni d'écouter un mot ; et c'est tout au plus si, ce matin, j'ai pu obtenir que vous sortiez un peu avec moi.

Il avait parlé d'un ton d'irréprochable politesse, mais avec une sorte de lassitude triste dans la voix.

Comme si elle eût été froissée du reproche muet qu'elle sentait dans ses paroles, la jeune femme quitta le bras de son mari et, d'un geste machinal, se mit à cueillir de larges marguerites d'un jaune d'or, poussées au milieu des ajoncs.

—Oh ! Roger, je vous en prie, ne soyez pas désagréable, fit-elle d'un petit ton plaintif. Ce n'est pourtant pas de ma faute si nous avions une invitation hier soir ; je vous assure qu'il ne m'était guère possible de la refuser !

Il ne répondit pas, car il savait combien au contraire, eût été facile d'éviter ce dîner chez des indifférents ; et son regard erra vers l'horizon, où de lourds nuages bleutés couraient, en dépit du soleil, emportés par l'âpre souffle d'un vent de mer qui jetait les vagues avec un bruissement sourd sur les galets.

La plage s'animait de la présence des fidèles, plus au moins convaincus, qui sortaient de la *messe des baigneurs*. Des silhouettes de femmes en robes claires se détachaient toutes mignonnes, ainsi aperçues du haut de la falaise, mêlées aux statures robustes des hommes, plus nombreux qu'à l'ordinaire, amenés la veille par le train du samedi soir, le *train des maris*. Des enfants, semblables à de petites fourmis affairées, couraient à travers les pointes sombres des rochers que la marée montante laissait encore à découvert, et leurs jambes nues, dorées par le soleil, trempaient dans les flaques d'eau, semées de lichens.

Ce fut sur eux que s'arrêta le regard de Roger.

—Est-ce que les enfants sont sur la plage, Simone ? demanda-t-il à la jeune femme, qui s'était assise sur un petit tertre gazonné. Et sa voix brève prit une inflexion caressante quand il dit ce mot : " les enfants."

—Sur la plage ?... Non... Oui.. Je ne sais jamais au juste ce que miss Lizzie et la nourrice deviennent le matin.

Un geste involontaire d'impatience échappa à Roger.

—Vous me trouverez bien naïf, Simone, mais je me figurais que vous deviez toujours être la première renseignée sur ce point... Comment, alors, pouvez-vous aller les retrouver ?

—Mais je n'y vais jamais, dit-elle d'un air convaincu. Miss Lizzie est une femme très sûre, et je lui confie la nourrice en toute tranquillité. Cette sécurité n'est pas même bien précieuse, car je n'ai pas un instant de liberté ; nous sommes sans cesse en promenades !

—C'est pourquoi, sans doute, vous me faites tant désirer vos lettres, interrompit Roger, avec un sourire d'affectueux reproche. Oh ! Simone, vous ne m'avez pas gâté cette semaine : deux pauvres pages, dans lesquelles il était surtout question de gants que je devais faire réclamer ou réclamer moi même au Louvre !

Simone se mordit les lèvres de ses petites dents, blanches.

—Mon Dieu ! Roger, je suis bien fâchée de vous avoir envoyé dans ce Louvre, que vous abhorrez comme tous vos pareils. Mais à qui me serais-je adressée si ce n'est à vous, puisque maman n'est pas à Paris ? Ils sont si stupides dans ces magasins ! Ils m'avaient envoyé une douzaine de gants marqués *six et demi* ; pour moi, c'était immense !... Ont-ils bien compris le changement dont il s'agissait ?

Elle disait " immense " avec un accent qui faisait suivre le mot d'une foule de points d'exclamation, et son regard glissa vers la main qui tenait son ombrelle, une toute petite main, allongée et fine, irréprochablement gantée, dont le poignet s'emprisonnait dans un cercle de vieil argent.

—Je pense qu'ils ont bien compris, répliqua Roger : autant que je comprends moi-même combien votre saison est gaie et vous aide à supporter notre séparation, acheva-t-il ; et une involontaire amertume assombrissait sa voix, bien qu'il eût employé un ton de badinage.

Oh ! Roger, vous me manquez, je vous assure, dit Simone avec une parfaite tranquillité et un charmant sourire qui souleva ses lèvres le plus joliment du monde. J'ai bien pensé à vous ces dernières semaines, alors que vous étiez chez votre mère. Elle est tout à fait hors de danger maintenant ?

—Oui, merci.

—Ah ! tant mieux ! fit-elle distraitement, Et, sans transition, elle continua :

—Oh ! oui, Roger, j'ai bien regretté que vous ne puissiez partager nos plaisirs, car nous nous amusons beaucoup. Depuis que vous n'êtes venu, il est arrivé aux Dalles toute une colonie américaine, des amis, cousins et cousines de Jessie Gunter, qui étaient à Etretat, et sont venus la retrouver ici pour finir la saison.

—Ah ! dit Roger, qui, d'un coup sec de sa canne, brisa la tête élégante d'une petite herbe folle dressée à ses côtes.

—Ce sont des gens charmants ! Parmi eux se trouvaient des artistes qui nous en ont présenté d'autres déjà installés ici... De sorte que maintenant notre cercle est tout a fait agréable... Tous sont si gais et ont tant d'entrain .. Oh ! je me suis royalement amusée ces jours-ci, finit-elle avec avec un joyeux éclat de rire. Mais vous comprenez qu'avec une vie aussi mouvementée, il ne me reste plus de temps pour aller travailler sur la plage auprès des bébés, comme une respectable mère de famille.

" Pas plus que pour m'écrire," pensa Roger. Mais il était trop fier pour lui laisser voir combien il souffrait de son indifférence aimable, ni pour réclamer une affection qu'elle ne songeait pas à lui montrer. Oui, trop fier ! Par malheur, elle, Simone, disait trop froid.

Et pourtant, sous sa froideur apparente, il l'aimait avec une tendresse profonde, cette rieuse Simone. Seulement une colère sourde l'agitait quand il la voyait éprise de frivolités, sacrifier à ses plaisirs le bonheur de leurs deux vies ; et alors, tout en gardant envers elle la courtoisie absolue dont il s'était fait une loi, il devenait railleur ou sévère, peut être pour résister à la tentation de la supplier de se laisser aimer.

(A suivre)